

La légalisation et l'encadrement du cannabis à Gatineau

Rapport d'analyse des consultations auprès des commissions municipales et d'organismes partenaires

Présenté à la Ville de Gatineau

26 juin 2018



La santé
durable pour
tous

4529, rue Clark, bureau 102, Montréal, QC, H2T 2T3

Table des matières

Mise en contexte et objectifs poursuivis	3
Faits saillants	7
Enjeux et préoccupations des commissions et partenaires consultés	8
• Consultation de la commission jeunesse de Gatineau	8
• Consultation des autres commissions	9
• Consultation des organismes partenaires de la Ville	11

Mise en contexte et objectifs poursuivis

Contexte

Dans le contexte de la légalisation prochaine du cannabis, la Commission Gatineau, Ville en santé a été mandatée par le conseil municipal pour piloter une démarche de réflexion sur la mise en place de mesures d'encadrement réglementaire sur le territoire de la Ville de Gatineau et émettre des recommandations.

Mandat de la Commission Gatineau, Ville en santé

- Assurer une approche transversale des recommandations à émettre en consultant les commissions et les services municipaux concernés par les enjeux d'encadrement du cannabis ;
- Consulter la population, les partenaires, les experts et les groupes d'intérêt ;
- Revenir au conseil municipal avec des recommandations qui visent à encadrer la légalisation du cannabis sur le territoire de Gatineau en tenant compte de l'impact sur le citoyen, particulièrement les clientèles vulnérables, de l'acceptabilité sociale et d'une approche de réduction des méfaits.

Les objectifs de la consultation

- Évaluer le niveau de connaissances des membres des commissions et des partenaires quant à la légalisation du cannabis
- Connaître les préoccupations et le niveau d'acceptabilité sociale des partenaires et des citoyens membres des commissions quant à la légalisation du cannabis
- Entendre l'opinion des membres des commissions et des partenaires concernant l'encadrement réglementaire du cannabis à Gatineau portant principalement sur les points suivants :

- Consommation dans les lieux publics
- Fêtes et festivals et autres événements publics
- Nuisance
- Communication

Le volet de la consultation de la population a été confié à la firme Léger et fait l'objet d'un rapport distinct.

Méthodologie

Le présent rapport fait état de l'information recueillie lors de trois consultations auxquelles 76 personnes ont participé.

Consultation de la commission jeunesse :

- 15 jeunes membres de la Commission jeunesse et 2 élus consultés le 26 mai de 14h 45 à 16h.

Consultation des commissions municipales interpellées :

- 41 membres des commissions suivantes, dont 9 élus, consultés le 4 juin de 16 h 00 à 19 h 00
 - Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité : enjeux de sécurité sur la voie publique
 - Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement : enjeux liés à la culture personnelle du cannabis (prescription médicale) et des points de vente
 - Commission des loisirs, des sports et développement communautaire : enjeux de consommation dans les parcs et les espaces publics
 - Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine: enjeux liés à la consommation dans les festivals et les fêtes
 - Commission Gatineau, Ville en santé : mandataire de la démarche

Consultation des organismes partenaires de la Ville :

- 9 organismes, consultés le 11 juin de 13 h 30 à 16 h 00 :

- Organismes communautaires : Soupe populaire de Hull, Association femme et toxico, maison de jeunes, maison de la famille, Avenue des jeune;
- Commission de la capitale nationale;
- Fédération inter coopérative en habitation de l'Outaouais;
- Festival des montgolfières de Gatineau;
- Chambre de commerce.

Animation des groupes

L'animation des consultations a été confiée à Émilie Dansereau-Trahan, spécialiste de contenu en substances psychoactives, de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ).

Les membres consultés ont tous reçu, au préalable, un document d'information rédigé par l'ASPQ en collaboration avec la Ville de Gatineau. L'objectif du document visait à permettre aux participants de se préparer aux consultations en ayant une vue d'ensemble de l'environnement réglementaire à venir et des enjeux municipaux, plus spécifiquement ceux de Gatineau.

Déroulement

La consultation de la Commission Jeunesse s'est tenue lors d'une rencontre régulière de la Commission. La présentation sommaire des enjeux sociosanitaires et législatifs a été réalisée par Mme Renée Amyot, présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé et Mme Geneviève D'Amours, chef de service de la planification et du développement des communautés, au Service des loisirs, sports et développement des communautés. La présentation et le déroulement ont été adaptés au contexte de cette commission. L'échange avec les membres de la Commission Jeunesse a duré près de 90 min.

La consultation des commissions et des organismes partenaires s'est déroulée sous le même format. Les rencontres d'une durée de trois heures débutaient par une présentation synthèse des données probantes sur le cannabis et ses effets sur la santé réalisée par Mme Anne-Martine Lafaille et Dre Camille Paquette de la Direction de santé publique de l'Outaouais. Ensuite, Émilie Dansereau-Trahan de l'ASPQ présentait sommairement les projets de lois fédéral et provincial et les enjeux propres à la ville de Gatineau accompagné d'une série de considérants identifiés par le comité avisé. Les participants étaient invités par la suite à discuter des enjeux présentés et à nommer leurs préoccupations, les points à considérer et les aspects les plus importants dont la ville devrait tenir compte pour l'encadrement du cannabis en sol gatinois.

Ce rapport fait donc état des discussions par les participants lors de ces consultations. Bonne lecture.

Faits saillants

Cette section offre une vue d'ensemble des points majeurs soulevés lors des trois séances de consultations concernant la légalisation prochaine du cannabis. Les principales préoccupations gravitent autour des enjeux propres à Gatineau au sujet des lieux de consommation, du maintien de la paix et ordre, des nuisances et des communications.

Préoccupations par rapport à la légalisation du cannabis

- Craintes exprimées quant à la réaction du marché noir et à la possibilité que ce dernier cible davantage les mineurs
- Impact de la fumée secondaire du cannabis particulièrement sur les enfants
- Hausse potentielle de la consommation du cannabis

Lieux de consommation

- Vigilance quant aux règlements qui seront adoptés par les municipalités limitrophes (Ottawa en particulier)
- Si le cannabis fumé est permis sur la voie publique, on craint la banalisation et la normalisation de la consommation, particulièrement chez les jeunes
- Encadrement plus strict de la consommation de cannabis fumé lors des événements à vocation familiale
- Crainte de stigmatisation à l'endroit de certains sous-groupes de la population (jeunes, locataires, personne en situation d'itinérance, etc.)
- Opinions partagées entre l'application de la loi sur le tabac et l'interdiction de consommer dans les lieux publics

Maintien de la paix et ordre

- Fort consensus en faveur de l'application du règlement sévissant les comportements perturbateurs sous l'effet de l'alcool ou de drogue (le cannabis étant une drogue devenue légale)
- Le flânage semble préoccuper surtout les membres de la Commission jeunesse

Nuisances

- L'odeur est subjective selon les participants et pourrait donc difficilement faire l'objet d'un encadrement
- La fumée secondaire inquiète et suscitera vraisemblablement des craintes de la part des citoyens
- Le Centre d'appels non urgents (CANU) devra disposer de l'information la plus à jour afin de répondre aux inquiétudes de ces derniers

Communication

- Élaboration d'un plan de communication, en collaboration avec les partenaires du milieu, incluant des activités de sensibilisation, d'éducation et d'information
- Les messages transmis par la Ville devront s'arrimer à ceux des partenaires et des instances gouvernementales
- Information sur les conséquences d'un non-respect des règlements en vigueur

Enjeux et préoccupations des commissions et partenaires consultés

Consultation de la commission jeunesse de Gatineau

Préoccupations par rapport à la légalisation du cannabis

Les membres de la commission jeunesse et ceux des autres commissions et organismes ne partagent pas le même niveau d'inquiétude face à la légalisation du cannabis. Les jeunes ayant participé à la consultation semblaient être moins préoccupés par la légalisation que les adultes. Pour eux, la consommation du cannabis est déjà très présente et la légalisation donnera accès à un produit de meilleure qualité en plus de diminuer l'emprise du marché noir. Leurs inquiétudes concernent davantage l'arrivée prochaine des produits comestibles. Ils soulèvent le risque de consommer des produits contenant du cannabis à leur insu.

Lieux de consommation

La commission jeunesse a une préférence marquée pour la consommation du cannabis fumé là où la cigarette est permise. De cette manière, on minimise les risques de confusion et on met en place un règlement qui sera plus facile à faire respecter. Certains participants ont toutefois mentionné qu'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics ne contribuerait pas à creuser les inégalités sociales puisque d'autres moyens de consommer existeront dans les prochaines années.

Maintien de la paix et ordre

Le flânage constitue la préoccupation principale au chapitre du maintien de la paix et ordre. La commission jeunesse pense que la Ville devrait étudier la possibilité d'interdire le flânage près des points de vente afin, entre autres, d'empêcher les jeunes en provenance d'Ottawa de flâner à proximité. Ils se questionnent également quant aux méthodes d'intervention qui seront utilisées par les policiers suite à la légalisation du cannabis.

Nuisances

Plusieurs mentionnent le désagrément de l'odeur du cannabis. Ils reconnaissent toutefois qu'il serait difficile de la qualifier de nuisance puisqu'elle demeure subjective.

Communication

Selon les membres de la commission jeunesse, la communication est un aspect fort important permettant d'assurer une transition harmonieuse vers la légalisation. Il leur paraît également crucial d'informer les jeunes sur les risques et les conséquences d'une consommation de cannabis.

Finalement, les jeunes mentionnent qu'après tout, il s'agira d'une substance légale. On ne peut pas l'interdire partout : il faut offrir des alternatives à moindre risques et miser sur une information de qualité.

Consultation des autres commissions

Préoccupations par rapport à la légalisation du cannabis

Les membres consultés ont exprimé leurs inquiétudes quant au marché noir, à la fumée secondaire et au laps de temps donné aux villes pour préparer le terrain à cette nouvelle réalité que représente la légalisation du cannabis. Ils s'inquiètent de la réaction du marché noir qui pourrait choisir les jeunes comme cible, puisque ces derniers n'auront pas légalement le droit d'acheter du cannabis. L'odeur et la fumée secondaire pourraient devenir source d'inquiétude pour les citoyens et, en conséquence, les autorités pourraient s'attendre à gérer des insatisfactions et à traiter des plaintes, notamment de citoyens mécontents.

Lieux de consommation

À l'issue de la consultation, les avis étaient partagés : certains mentionnent qu'il serait souhaitable d'être plus strict au départ et d'assouplir la réglementation, si nécessaire, par la suite; d'autres penchaient pour l'option inverse, c'est-à-dire, de permettre la consommation dans les lieux où le tabac est permis et de la restreindre si des problèmes étaient observés.

La question de la consommation dans le cadre des fêtes et festivals suscite des préoccupations : le point qui ressortait des discussions concernait la consommation de cannabis fumé lors d'événements à vocation familiale.

La disparité des règlements et de leur application d'une ville à l'autre inquiète aussi. Le risque de créer de la confusion auprès des citoyens qui sont en visite sur le territoire gatinois est nommé.

Certains mentionnent aussi le fait que, puisqu'il s'agira d'une substance légale, elle ne pourra pas être prohibée partout. Il faut donc accepter la présence de cette nouvelle substance dans notre environnement. Toutefois, certains comparent la consommation du cannabis à celle de l'alcool et se demandent si, dans ce cas, on ne devrait pas aussi permettre la consommation d'alcool en public. Certains participants émettent l'opinion que c'est le comportement qu'il faut réprimander et non l'action de consommer. La question des coûts associés à une application plus restrictive de ce qui est prévu dans la loi provinciale a également été soulevée.

Maintien de la paix et ordre

Les participants précisent que la réglementation actuelle permet déjà d'intervenir si quelqu'un est en état d'intoxication et dérange l'ordre public. Certains émettent l'opinion qu'il est préférable de miser sur l'éducation et la sensibilisation plutôt que sur le contrôle et de réglementer le comportement et non la consommation. Plusieurs s'entendent pour dire que le flânage n'est pas un enjeu majeur. Pour l'illustrer, ils mentionnent que l'on n'observe pas de flânage à la Société des Alcools du Québec (SAQ). Puisque des mécanismes sont déjà prévus dans la loi provinciale afin d'assurer un contrôle strict (agents à l'entrée), il ne leur semble pas nécessaire d'ajouter un règlement à cet effet. Il faut agir sur la norme sociale. Ce sera une nouvelle réalité et les citoyens devront s'y adapter.

Nuisances

Selon les participants, les nuisances réfèrent principalement aux odeurs du cannabis et à la fumée secondaire. Plusieurs croient que, pour l'odeur, il faudra apprendre à vivre avec cette nouvelle réalité. Il y aurait ici un enjeu de cohérence et de tolérance. La question des odeurs est subjective et ne peut donc pas faire l'objet d'une réglementation particulière. Par contre, dans les fêtes et festivals, la fumée peut devenir une nuisance. Certains croient que, dans ce cas, il faudrait appliquer le même règlement que celui qui touche le tabac et informer la population.

Communication

Cet aspect est essentiel pour les participants afin d'assurer une transition harmonieuse. Les messages doivent être clairs. Le CANU devra être prêt à répondre aux préoccupations des citoyens. Des sessions d'informations pourraient être organisées à l'intention des citoyens afin de communiquer l'information nécessaire et expliquer les règlements en vigueur ou adoptés, le cas échéant. La direction de santé publique et les organismes communautaires sont considérés comme des partenaires potentiels pour faire de l'éducation et de la sensibilisation. D'autre part, il sera important d'expliquer les similarités et les différences entre les règlements d'Ottawa et ceux de Gatineau. Un plan de communication devra être développé en collaboration avec différents partenaires.

Consultation des organismes partenaires de la Ville

Préoccupations par rapport à la légalisation du cannabis

La consultation auprès des organismes partenaires a permis de compléter le portrait de la situation.

- La Commission de la capitale nationale (CCN) souligne des préoccupations particulières, puisque la *Loi sur la capitale nationale* qui s'applique sur leur territoire, permet la consommation du tabac. Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier les impacts de la légalisation du cannabis.
- La Chambre de commerce a consulté ses membres et peu se disent inquiets de la légalisation du cannabis, sauf en ce qui a trait à la gestion des ressources humaines.
- Pour sa part, la Soupe populaire soulève l'enjeu de la cohabitation avec les usagers non-consommateurs. Dans une approche de réduction des méfaits, les intervenants invitent les consommateurs de cannabis à fumer dans un espace réservé, plus éloigné, afin que l'odeur et la fumée secondaire ne gênent pas les autres et les familles qui la fréquentent. Elle fait déjà face à des plaintes des non-consommateurs à cet égard. Les organisateurs de la Soupe populaire craignent toutefois une augmentation de la consommation de cannabis et surtout des risques d'intoxication. Ils mentionnent la nécessité pour Gatineau de se doter d'un centre de dégrisement comme c'est le cas à Ottawa.
- L'Association des femmes toxicomanes indique observer une augmentation de cas de femmes se plaignant de dépendance au cannabis. Peut-être que la légalisation de la substance les encourage à en parler plus ouvertement.
- Les organisateurs du Festival de montgolfières sont préoccupés par la légalisation du cannabis. La consommation du tabac suscite déjà plusieurs plaintes de la part des festivaliers.

Lieux de consommation

Les organismes qui travaillent avec les jeunes sont préoccupés par une potentielle banalisation de la consommation du cannabis, surtout si on l'autorise dans les lieux publics. Par ailleurs, l'importance d'informer les citoyens et de leur faire confiance a également été soulevée.

Pour les organisateurs du Festival de montgolfières, il s'agit d'un enjeu particulier. La consommation du tabac suscite déjà plusieurs plaintes des festivaliers. Les organisateurs sont préoccupés par la légalisation du cannabis : Comment interdire le cannabis fumé là où la cigarette est permise

et où l'on vend de l'alcool? Il est déjà interdit de fumer du tabac dans les endroits réservés aux enfants sur le site du festival; alors il est prévu d'en être de même pour le cannabis. Des espaces spécifiques pour les fumeurs existent déjà, mais tous ne respectent pas cette consigne.

Maintien de la paix et ordre

Les participants trouvent que le règlement actuel encadre déjà bien le maintien de la paix et ordre. Ils croient important de le maintenir ; le cannabis est déjà prévu dans la notion de drogue.

Selon certains participants, les réactions observées dans la population traduisent certaines craintes et un manque évident d'information.

Au sein de la Fédération des coopératives d'habitation, qui comprend 24 coopératives (environ 800 locataires), 11 ont interdit la fumée de cannabis et 3 ont interdit le tabac en invoquant les odeurs d'une part, mais aussi le maintien de l'ordre et de la sécurité en ce qui a trait au cannabis.

D'autres participants croient qu'il pourrait y avoir des effets pervers à isoler les consommateurs de cannabis en leur permettant de fumer uniquement dans leur logement ou en ne prévoyant aucun autre lieu où ils pourraient consommer du cannabis fumé. Des problèmes de santé mentale pourraient émerger à la suite de cette marginalisation. On rappelle que ce sont les comportements répréhensibles qui doivent être réprimés et non la consommation. Certains mentionnent aussi que les mégots de cannabis pourraient polluer l'environnement; mais d'autres répondent que c'est tout de même moins dangereux et encombrant que les bouteilles vides.

Communication

La question de l'importance de la communication est mentionnée à de nombreuses reprises au cours de la consultation. Plusieurs ont rappelé de ne pas utiliser la peur dans les messages, particulièrement pour ceux qui ciblent les jeunes. Les organismes souhaitent aussi être mis à contribution et offrir leur soutien aux consommateurs qui en exprimeraient le besoin. Ils ont aussi rappelé l'importance de choisir des règlements qui pourront aisément être appliqués. Il est aussi important de faire comprendre aux jeunes que, bien que la substance sera bientôt légale, il ne s'agit pas d'un produit banal.